

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Rejeté

N° AS325

AMENDEMENT

présenté par
M. Dussausaye et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 9 réduisant plusieurs exonérations (ACRE, LODÉOM, apprentis, JEI).